

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

A l'attention de :
Monsieur le Président de
L'établissement portuaire de Saint Martin
Arnel DANIEL
Baie de la Potence
B.P.3218 Galisbay
97067 Saint-Martin Cédex

Saint Martin, le 24 juin 2025

Affaire suivie par : Natacha PETRINE
Directrice Générale des Services
Email : natacha.petrine@com-saint-martin.fr

Objet: Participation de la Collectivité de Saint Martin au financement du projet d'extension du port de commerce de Galisbay

Monsieur le Président,

Dans la continuité des plans stratégiques qui ont accompagné le développement portuaire saint-martinois ces dernières années, le port de Galisbay a initié un nouveau projet d'extension visant à doter notre territoire d'un outil adapté aux défis des temps à venir.

Je souhaite tout d'abord vous assurer que la collectivité de Saint Martin s'inscrit totalement dans cet investissement, consciente des enjeux majeurs qui s'y rattachent en matière de développement économique, de souveraineté, maîtrise de filières d'approvisionnement et de sécurité pour nos concitoyens avec des infrastructures résilientes aux événements naturels extrêmes.

La démarche de concertation menée à vos côtés a révélé l'adhésion de la population à ce projet. Grâce aux présentations menées par vous-même et vos services auprès des élus territoriaux, ces derniers ont pu prendre la mesure de l'importance à voir cette opération se réaliser.

Cette dernière se situe aujourd'hui à une étape charnière avec l'achèvement prévu d'ici fin 2025 de la procédure d'autorisation environnementale. Un autre défi s'offre aujourd'hui à vous avec la recherche de financements publics pour assurer la couverture des investissements propres à l'autorité portuaire que sont le dragage et les ouvrages de protection.

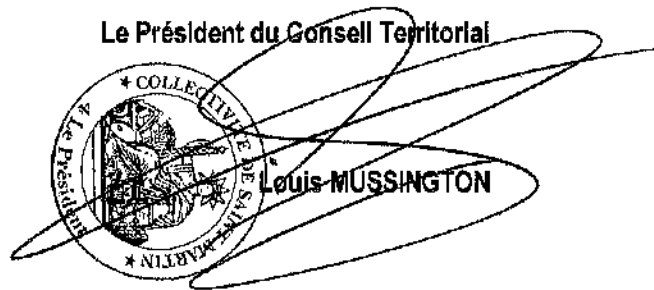
Lors de nos différents échanges, vous nous avez ainsi fait part d'un montant global d'investissement de 135 M€ dont une part publique de 64 M€. Dans ce cadre, j'ai le plaisir de vous informer que la Collectivité

de Saint Martin envisage de vous apporter un financement de 30 000 000 € sur les exercices 2028 et 2029.

Vous pourrez ainsi inscrire cette participation dans le plan de financement de l'opération qui devra néanmoins être soumis pour avis au conseil territorial, in fine seul habilité à acter l'intervention de la Collectivité.

Soyez également assuré de la mobilisation de mes services et de mon implication personnelle pour vous accompagner dans la recherche des fonds complémentaires auprès des pouvoirs publics afin de voir ce projet si important pour l'avenir de notre île se concrétiser.

Le Président du Conseil Territorial



Louis MUSSINGTON